

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

**Gare de Lille Flandres –
59000**

La convention d'occupation signée le 22/09/2015 entre SNCF Gares & Connexions et la société MCDONALD'S FRANCE pour une durée de douze ans en gare de Lille Flandres pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 24 décembre 2025 :

- Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits de restauration de type rapide, relatifs aux enseignes McDonald's et Mc Café

Cet avenant, dont l'objet porte sur une modification des horaires d'ouverture de l'emplacement peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.